

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le **14/03/2024** et transmis au contrôle de légalité le **15/03/2024**

Nombre
de conseillers en exercice: 14
de présent: 11
de votants : 13

COMMUNE DE GENEVRIERES

**PROCÈS VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le Sept Mars à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marion RIGAUD 1 ère adjointe au Maire, avec pour ordre du jour :

DELIB N°20240307D0007	N° 1) FINANCES LOCALES - Subvention - Demande de subvention au Conseil Départemental pour remplacement menuiseries cantine.
DELIB N°20240307D0008	N° 2) FINANCES LOCALES - Subvention - Demande de subvention DETR
DELIB N°20240307D0009	N° 3) FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires - Documents budgétaires - <u>Attributions des subventions aux associations 2024.</u>
DELIB N°20240307D0010	N° 4) - ASSOCIATION – Don de l'association « Club la Concorde »
DELIB N°20240307D0011	N°5) – CIMETIERES – Tarif concessions 1,3 à 1,5 x3m

Adhésion grand Montauban : Confirmation de l'envoi de la délibération en date du 02 octobre 2023 au GRAND MONTAUBAN.

Pour rappel lors du précédent conseil municipal du 08/02/2024 : Une commission a été constituée dont les membres sont les suivants : M. MORAN Christophe, M. CLAUSSE Jean-François, M. MALBREL Kevin, M. BALAT Benoit, M. MASSEREY Pierre, M. DESQUINES Pierre, Mme RIGAUD Marion, Anne Sophie Sachot.

Informations diverses :

- Adhésion à « VILLEPRUDENTE » prévention routière
- ALMA - demande de subvention
- Adhésion 2024 au CAUE 82
- Synthèse 2023 – Eau potable de Tarn et Garonne
- Courrier du Ministère – Reconnaissance catastrophe naturelle
- PREPA'RISK
- Vente maison + parcelle de Mme BABY Thérèse
- PLU simplifié n°3 – Dossier complet mis à disposition à compter du vendredi 08 février pour l'ensemble du conseil municipal en mairie pour consultation avant délibération au prochain conseil municipal du mois avril

Étaient présents les membres du Conseil Municipal : M. DESQUINES Pierre, M. MALBREL Kévin, Mme SACHOT Anne Sophie, M. MORAN Christophe, Mme Nadine PIDOFF, M. Jean-François CLAUSSE, M. Benoit BALAT, M. Vincent CHABAN, M. MOREIRA Jean-Marie, M. ESCALETTE Pascal, Mme Marion RIGAUD.

Sauf

Membre(s) excusé(s) : Pierre Masserey (pouvoir Pierre Desquines), Anaïs Denoux, Laurent Clérin (pouvoir à Jm Moreira)

Membre(s) absent(s) :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil; Marion RIGAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

DELIB N°20240307D0007 **N° 1) FINANCES LOCALES - Subvention - Demande de subvention au Conseil Départemental pour remplacement menuiseries cantine.**

Madame la 1^{ère} adjointe au maire rappelle au Conseil Municipal le projet de remplacement des menuiseries du bâtiment de la cantine.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter, pour ce dossier, une aide financière auprès du Conseil Départemental 82 dans le cadre du programme « GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS SCOLAIRES » au taux le plus élevé.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante : Projet total HT s'élève à 12 600,20 euros

CONSEIL DEPARTEMENTAL	5 040,00€	40 %
DETR	5 040,00€	40 %
AUTOFINANCEMENT	2520,20 €	20 %
TOTAL	12 600,20 €	

Interventions et débats :

Voix pour :	13	À l'unanimité
Voix contre :		
Abstentions :		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide les demandes de subventions ci-dessous et donne pouvoir à Mme la 1^{ère} adjointe au maire d'engager les démarches pour ces demandes.

N° 2) FINANCES LOCALES - Subvention - Demande de subvention DETR

Madame la 1 ère adjointe au maire rappelle au Conseil Municipal le projet de remplacement des menuiseries du bâtiment de la cantine.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter, pour ce dossier, une aide financière auprès de l'état pour de la DETR .

Le plan de financement s'établit de la manière suivante : Projet total HT s'élève à 12 600,20 euros

CONSEIL DEPARTEMENTAL	5 040,00€	40 %
DETR	5 040,00€	40 %
AUTOFINANCEMENT	2520,20 €	20 %
TOTAL	12 600,20 €	

Interventions et débats :

Voix pour :	13	À l'unanimité
Voix contre :		
Abstentions :		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide les demandes de subventions ci-dessous et donne pouvoir à Mme la 1 ère adjointe au maire d'engager les démarches pour ces demandes.

**N° 3) – FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires - Documents budgétaires -
Attributions des subventions aux associations 2024.**

Madame la 1 ère adjointe au maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention des associations sollicitées au titre de l'année 2024 :

Nom associations	Subvention allouée en 2023	Subvention allouée en 2024
ACCA	200,00 €	200,00 €
Comice agricole	150,00 €	150,00 €
Comité des Fêtes	1 500,00 €	1 500,00 €
FNACA	80,00 €	80,00 €
OCCE 82 Coopérative scolaire	2 600,00 €	2 600,00 €
OPI des Tescou's	50,00 €	50,00 €
Sapeurs-Pompiers	50,00 €	50,00 €
APATG	100,00 €	100,00 €
ONAC	50,00 €	80,00 €
Les tréteaux de la Tauge	150,00 €	150,00 €
Génévasion	-€	-€
TOTAL	4 930,00 €	4 960,00 €

Pour les associations extérieures à la communes sollicitées au titre de l'année 2024 :

Nom associations	Subvention allouée en 2023	Subvention allouée en 2023
Jeunesse au plein air 82	0 €	
Deux mains pour demain	0€	
Association des retraités agricoles de la vallée de l'Aveyron	0€	
Association française des sclérosés en plaques - AFSEP	0 €	
Association climatologique de la moyenne Garonne et du Sud-Ouest - ACMG	0 €	
Les amis des chats	0 €	
AMF- TELETHON	0€	
Département- Fonds d'aide aux jeunes	0€	
Association de lutte contre les maladies des animaux - ALMA 82	0€	
SPA	0€	
TOTAL	0 €	

Interventions et débats :

Voix pour :	13	À l'unanimité
Voix contre :		
Abstentions :		

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions ci-dessus.

DELIB N°20240307D0010 **N° 4) - ASSOCIATION – Don de l’association «Club la Concorde»**

LA 1 ère ADJOINTE AU MAIRE

Suite à la dissolution de l’association « La Concorde », Madame la 1 ère adjointe au maire présente la proposition de don pour la somme de 2 162.35€ que désire faire cette association à la commune de GENE BRIERES.

Interventions et débats

Voix pour :	13	À l’unanimité
Voix contre :		
Abstentions :		

Considérant tout ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- **ACCEPTE** le « don » de l’association Club Concorde à la mairie.

DELIB N°20240307D0011 **N°5) – CIMETIERES – Tarif concessions 1,3 à 1,5 x3m**

LA 1 ère ADJOINTE AU MAIRE

Madame la 1 ère adjointe au maire expose que, pour parer aux demandes éventuelles, il conviendrait de rajouter aux tarifs déjà en vigueur des concessions cimetière, celui des concessions de 1,3 à 1,5 mètre sur 3 mètres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés:

- **DECIDE** de rajouter aux tarifs déjà en vigueur celui des concessions de 1,3 à 1,5 mètre sur 3 mètres
- **ACCEPTE** de fixer le prix d’une concession de 1,3 à 1,5 mètre sur 3 mètres, à 200,00€ (DEUX CENT EUROS) et pour une durée de 30 ans (TRENTE ANS) renouvelables.
- **ACCEPTE** de fixer le prix d’une concession de 2 sur 3 mètres, à 250,00€ (DEUX CENT CINQUANTE EUROS) et pour une durée de 30 ans (TRENTE ANS) renouvelables.
- **ACCEPTE** de fixer le prix d’une concession de caverne, à 500,00€ (CINQ CENT EUROS) et pour une durée de 30 ans (TRENTE ANS) renouvelables.

Interventions et débats

Voix pour :	13	À l’unanimité
Voix contre :		
Abstentions :		

INFORMATIONS DIVERSES :

- Adhésion à « VILLEPRUDENTE » prévention routière : **Sans objet**
- ALMA - demande de subvention : **Sans objet**
- Adhésion 2024 au CAUE 82 : **Sans objet**
- Synthèse 2023 – Eau potable de Tarn et Garonne : **Sans objet**
- Courrier du Ministère – Reconnaissance catastrophe naturelle 2022, la commune a été déboutée. Avant de se décider le Conseil M va regarder le nombre de dossier concerné et voir les modalités pour monter les dossiers.
- PREPA'RISK **Sans objet**
- Vente maison + parcelle de Mme BABY Thérèse =>
- PLU simplifié n°3 – Dossier complet mis à disposition à compter du vendredi 08 février pour l'ensemble du conseil municipal en mairie pour consultation avant délibération au prochain conseil municipal du mois avril.
- Présentation des tarifs assainissement collectif pour l'année 2024.

Liste d'émargement des membres du Conseil Municipal - réunion du 07 Mars 2024

Nom – Prénom	Signatures
<i>Mme Marion RIGAUD</i>	
<i>M. Pascal ESCALETTE</i>	
<i>Mme Nadine PIDOFF</i>	
<i>M. Laurent CLERIN</i>	
<i>M. Benoit BALAT</i>	
<i>M. Vincent CHABAN</i>	
<i>Mme Anaïs DENOUX</i>	
<i>M. Jean-Marie MOREIRA</i>	
<i>M. Pierre DESQUINES</i>	
<i>M. Kevin MALBREL</i>	
<i>Mme Anne-Sophie SACHOT</i>	
<i>M. Pierre MASSEREY</i>	
<i>M. Jean-François CLAUSSE</i>	
<i>M. Christophe MORAN</i>	